

Novembre 2011

Prédéterminations

Une prédétermination consiste en une estimation pré-traitement ou avant l'achat en vue d'une demande de remboursement de frais dentaires ou médicaux, dont le but est de vous aider à prendre des décisions plus éclairées.

Lorsque le coût total des fournitures ou des services médicaux ou dentaires est considérable, ou encore lorsque l'admissibilité aux garanties n'est pas certaine, il est recommandé de soumettre un formulaire (demande) de prédétermination à votre compagnie d'assurance avant l'exécution du service ou l'achat de la fourniture. Ce processus servira à déterminer dans quelle mesure vous aurez droit aux garanties prévues par le régime ainsi que le montant d'assurance qui vous sera remboursé en bout de ligne. Cela permettra également de veiller au respect des conditions et des pratiques appropriées afin de s'assurer de l'admissibilité de la fourniture ou du service nécessaire.

La plupart des cabinets dentaires soumettront un formulaire de prédétermination en votre nom, le cas échéant. Les prédéterminations médicales exigent souvent que le participant ou la participante au régime soumette des documents ou des renseignements obtenus auprès de son médecin et/ou de son fournisseur de services ou de fournitures.

Veillez garder présent à l'esprit ce qui suit :

- Le paiement d'un montant prédéterminé est assujéti au maintien de l'admissibilité de l'employé concerné.
- Si le participant ou la participante au régime, ou la personne à sa charge, est couvert au titre de plus d'un régime d'assurance collective conformément à la clause de coordination des prestations, des prédéterminations doivent être obtenues pour l'ensemble des régimes visés. Cela permettra de déterminer le ou les montants qui seront octroyés à la lumière des lignes directrices sur la coordination des prestations.